



Service Ressources
Humaines

ARRÊTÉ DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

Concernant Madame Céline ROCHETTE

N° Arrêté : 24/NV/2283

Objet : Délégation de signature

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay,

Vu l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les impératifs du bon fonctionnement de l'Administration Communautaire,



ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à Mme Céline ROCHETTE, attaché, titulaire, à temps complet, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés, des délibérations et décisions communautaires et la délivrance des expéditions de ces registres.

Signature du bénéficiaire :

ARTICLE 2 : Cette délégation prendra effet à compter du 18 novembre 2024 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Président.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera faite à Monsieur le Préfet et copie sera remise à Monsieur le Trésorier Municipal ainsi qu'à l'intéressée.

Fait au Puy en Velay,
le 17 décembre 2024

Le Président,

Michel CHAPUIS



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand 6 cours Sablon 63000 CLERMONT FERRAND Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.
Notification faite à l'agent le : 8.01.25

Signature de l'agent :